



# LA LETTRE D'INFORMATION AUX DONATEURS

## DU FONDS DE SOLIDARITÉ HAÏTI

*Numéro 3*  
Décembre 2011

### SOMMAIRE

Un programme lancé en réponse aux demandes haïtiennes	2
L'identification des partenaires pour une action conjointe	2
Les difficultés structurelles et conjoncturelles rencontrées au cours de la mise en place des actions	2
La démarche partenariale engagée avec les collectivités territoriales françaises	3
La phase de construction des bâtiments scolaires est enclenchée	4
Le financement du programme d'aide à la reconstruction d'Haïti	5

Le jour même du terrible séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, Cités Unies France a lancé un appel national à la solidarité. Près de 200 collectivités territoriales y ont répondu, 683 830€ ont été votés ou recueillis auprès des populations avant d'être reversés au compte « Solidarité Haïti ».

Comme cela avait été annoncé, cette somme doit être destinée à la reconstruction des services publics locaux, au renforcement des collectivités territoriales haïtiennes et à la reconstruction d'équipements municipaux.

La réalisation de cet objectif a constitué la ligne d'action de Cités Unies France au cours des mois qui ont suivi. Cela s'est concrétisé par des contacts avec les autorités nationales et les élus haïtiens, par des rencontres auxquelles ont été associés des représentants de la société civile et par la définition des priorités et la recherche des partenariats. Un programme d'action a ainsi été défini, nous entrons aujourd'hui dans la phase de mise en œuvre.

Cette lettre a pour objet de faire un état des lieux des actions menées depuis 2010 dans le cadre de ce programme d'aide à la reconstruction d'Haïti. Il s'agit d'argent public et la règle fixée par Cités Unies France pour la gestion de ces fonds est celle de l'information permanente à l'égard des donateurs. Nous attendons vos remarques et vos suggestions. Notre souhait est que cette lettre d'information soit un espace de dialogue.

## Un programme lancé en réponse aux demandes haïtiennes

Lors de la conférence internationale des villes et régions du monde pour la reconstruction d'Haïti qui s'est déroulée à Fort de France deux mois après le séisme, les autorités nationales haïtiennes, représentées par le Ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales Paul Antoine Bien-aimé, ont souhaité une action internationale commune et complémentaire des collectivités territoriales pour la reconstruction de leur pays, notamment sur les zones particulièrement détruites, la capitale Port-au-Prince et la région des Palmes située au Sud-ouest de celle-ci. Dans un souci d'efficacité et de meilleure répartition de l'aide internationale, le Ministre a sollicité Cités Unies France, la Fédération canadienne des Municipalités (FCM) et l'association des communes néerlandaises (VNG) pour appuyer la reconstruction des villes de Gressier, Léogane, Petit Goâve et Grand Goâve, situées à proximité de l'épicentre du séisme dans lesquelles vivent un peu plus de 400 000 habitants.

Le Programme National pour la Reconstruction d'Haïti (PNRH), établi par le gouvernement haïtien et présenté à la conférence internationale de New-York, indique pour sa part la volonté des autorités de profiter de l'effort global de reconstruction pour désengorger la capitale Port-au-Prince, inciter autant que possible les populations réfugiées à s'installer dans les autres régions du pays et promouvoir une politique nationale d'aménagement du territoire.

Dans cet esprit, CUF a été sollicité par Jean Claude Fignolé, maire des Abricots et président de l'Association départementale des maires de la Grande Anse (AMAGA). Ce département situé au Sud-ouest du pays a dû faire face à un afflux de réfugiés, la population étant passée en quelques semaines de 460 000 à 600 000 habitants. Ces diverses demandes nous ont conduits à faire le choix de consacrer le fonds de solidarité CUF à ces deux régions haïtiennes des Palmes et de la Grande Anse.

## L'identification des partenaires pour une action conjointe.

En mai 2010, une première mission de CUF s'est rendue en Haïti et a rejoint les délégations de la FCM et de VNG. Des rencontres ont été organisées avec les autorités nationales haïtiennes, chacune des collectivités de

la Région des Palmes, l'association nationale des maires haïtiens et celle des sections communales (CASEC). Des réunions de terrain ont eu lieu avec des représentants de la société civile et des associations locales haïtiennes. Cette mission s'est également rendue dans le département de la Grande Anse pour y rencontrer les élus des 12 communes constitutives de l'AMAGA.

Chacune de ces rencontres ayant été bien préparée, nous avons immédiatement pu débattre des demandes qui nous ont été soumises. Sur la base des priorités définies par nos interlocuteurs, notre choix s'est porté sur la scolarisation des enfants par la reconstruction ou la construction d'établissements scolaires publics et d'un appui institutionnel aux élus des quatre communes des Palmes regroupées en intercommunalité (CMRP) et à ceux de la Grande Anse regroupées en association (AMAGA), ainsi qu'à l'association des Maires haïtiens. Par ailleurs, il nous est apparu indispensable d'avoir un partenaire haïtien bien ancré dans le paysage institutionnel, social, politique et associatif du pays. Notre choix s'est porté sur le Centre de Recherche et de Formation Economique et Social pour le Développement (CRESFED) avec lequel nous avons signé une convention. Nous avons déjà ponctuellement travaillé avec le CRESFED dans le passé, et plusieurs collectivités françaises, parmi lesquelles la région Île de France depuis 2004, ont établi des partenariats avec le CRESFED.

## La place des municipalités et les difficultés structurelles et conjoncturelles

Les effets du séisme ont été considérables. Les villes de Gressier et de Léogane par exemple ont été détruites à près de 80%. Les équipements publics, écoles, mairies ont pour la plupart été réduits à l'état de ruines. La population vit pour l'essentiel dans des refuges de toiles exposés aux intempéries, aux ouragans et aux variations caloriques tropicales.

Cet état de précarité s'ajoute à l'absence chronique de structures politiques et sociales. Les municipalités effacées par des décennies de dictatures et de violences sociales n'ont été rétablies et élues au suffrage universel qu'en 2006. Elles souffrent d'un désespérant manque de ressources : de services techniques et administratifs structurés, de personnels, d'autonomie financière, de fiscalité, de plan d'urbanisme, de cadastres, et de services à la population organisés. Le travail de reconstruction consiste, par conséquent, à effacer autant que possible les dégâts causés par le séisme et à mettre en place une

structure sociale suffisamment conséquente pour répondre aux besoins de la population.

Au niveau national, la situation politique instable résultant d'une longue période électorale (élections sénatoriales, législatives et présidentielle) n'a pas été de nature à favoriser une politique de reconstruction cohérente et efficace. La dispersion de l'aide internationale, l'existence d'une nuée d'ONG à but particulier sans véritable volonté de complémentarité a engendré de multiples dysfonctionnements et des concurrences souvent nuisibles. Les mécanismes de coordination mis en place au nom de l'efficacité par les agences des Nations unies n'a pas non plus permis de légitimer les autorités haïtiennes.

Le travail de reconstruction s'en est trouvé atteint et nous n'avons pas échappé à ces difficultés.

Fort heureusement, le volontarisme des élus haïtiens partenaires nous a permis d'avancer, pas au rythme que nous aurions souhaité, mais néanmoins de manière intéressante. L'absence de cadastre représente par exemple une véritable difficulté quant il s'agit de définir un terrain public pour la construction d'une école. Des mois ont ainsi été perdus avant qu'une solution ne soit trouvée à Gressier et ce n'est pas encore le cas à Léogane, Petit et Grand Goâve. Ainsi, le programme de construction tel qu'il est envisagé, même s'il est prévu sur une durée de 30 mois, risque de se prolonger dans le temps. Le souhait légitime des maires d'implanter une école publique dans des sections communales éloignées (et malpourvues de moyens de communication) n'est pas non plus sans poser de problèmes et provoque des retards. Les procédures mêmes de cession de terrains comme cela a été le cas aux Abricots ont engendré de multiples difficultés, parfois même des incompréhensions. La nécessité d'associer les municipalités, les ministères concernés, les divers acteurs institutionnels haïtiens, les habitants et leurs associations demande également du temps.



Lycée provisoire des Abricots

## La démarche partenariale engagée avec les collectivités territoriales françaises

Conformément aux statuts de CUF consistant à fédérer les collectivités françaises ayant une action internationale quelles que soient leur taille, leur catégorie et leur tendance politique, nous nous sommes attachés à consolider les partenariats existants ou en cours d'élaboration entre les collectivités françaises et haïtiennes des territoires concernés par notre programme d'aide à la reconstruction.

### Région des Palmes

Ce partenariat se traduit par le soutien institutionnel apporté par la communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) aux municipalités de Gressier, Léogane, Petit Goâve et Grand Goâve. Ce partenariat s'est concrétisé par l'organisation de missions communes. Elles ont abouti à la rédaction et à l'adoption par ces communes des statuts de la communauté des municipalités de la région des Palmes (CMRP) et à la mise en place de services communs, par exemple, celui de la gestion d'un parc d'engins lourds de travaux publics mis à disposition par l'Ambassade de France.

Un protocole d'accord a été également signé en juillet 2011 entre les municipalités, le Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales, CUF, FCM et VNG. Ce protocole a pour objet d'assurer une coordination des activités de chacun afin d'utiliser au mieux les ressources et de mieux servir les populations de la région des palmes. Cela va permettre la saisine de la commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), du fonds pour la reconstruction d'Haïti (FRH) ou encore d'autres bailleurs internationaux.

Dans ce cadre, CUF a confirmé son engagement à participer à l'effort de construction d'équipements scolaires. L'objectif initial, une école par commune, risque d'être revu à la baisse, au regard de l'inflation très importante des coûts de construction. Comparé au coût d'un établissement scolaire en France, le prix de construction d'une école (environ 300 000 euros) demeure très modeste en Haïti, mais en 18 mois, l'inflation a dépassé les 35 %. Compte tenu de cette inflation, nous avons prévu des dépassements de coûts de construction.

La FCM s'engage à mettre en place une agence technique intercommunale et à réaliser un plan d'aménagement du territoire. VNG s'engage à réaliser de grands travaux d'assainissement. Une plateforme commune de coordination a été mise en place.

## Le département de la Grande Anse

Comme pour la région des Palmes, CUF a entrepris une démarche partenariale prenant appui sur les coopérations décentralisées existantes avant le séisme entre les communes guadeloupéennes de Morne à l'Eau et Gourbeyre. Depuis le séisme, une charte de collaboration des collectivités de l'Ouest de la France pour une coordination de la coopération décentralisée a été conclue avec l'AMAGA (Association des Maires de la Grande Anse). Coordonnée par le Conseil général des Côtes d'Armor et comprenant le Conseil régional de Bretagne, la ville et la communauté urbaine de Nantes, les communautés de communes de Lannion Trégor et de Kreiz Breizh (Centre Bretagne), cette charte à laquelle va se joindre Saint Briec et l'agglomération Brest Métropole, a pour objet d'assurer la cohérence des interventions et de favoriser la mutualisation de moyens sans entraver la liberté de chacune des collectivités et en respectant les projets portés par chacune d'entre elles. Il ne s'agit pas de travailler sur un seul grand projet commun mais de coordonner des projets qui s'inscrivent dans une vision d'ensemble et une stratégie retenue par les partenaires haïtiens.

4

L'action spécifique de CUF consistera :

- À la construction d'un lycée d'enseignement général sur le territoire de la commune des Abricots en remplacement de l'actuel lycée vétuste dont les capacités ne permettent pas d'accueillir dans de bonnes conditions le surcroît d'élèves réfugiés après le séisme.
- À la construction d'un centre de formation agricole à Marfranc (commune de Jérémie) en accord avec le ministère de l'agriculture. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'un programme d'appui concerté avec les collectivités signataires de la charte de collaboration des collectivités françaises de l'Ouest.

## La phase de construction des bâtiments scolaires est enclenchée

Nous pouvons aujourd'hui affirmer que la phase d'instruction du dossier de reconstruction arrive à son terme. La construction de deux bâtiments scolaires (le lycée d'enseignement général des Abricots et l'école publique de Gressier) devrait commencer au cours du premier semestre 2012.



Élèves dans le lycée provisoire des Abricots

Dans le département de la Grande Anse, une délégation conduite par le président en exercice de CUF, Charles Josselin, a signé en juin 2011 un protocole relatif à la construction d'un lycée d'enseignement général avec le Maire des Abricots. Le délégué départemental de l'Education Nationale, représentant le ministère, s'est engagé à doter cet établissement d'enseignants et d'équipements. Un acte de donation du terrain a été rédigé devant notaire. Une consultation restreinte auprès de cabinets d'architecture pour la conception et la réalisation des bâtiments s'engage, le démarrage des travaux est prévu pour le mois d'avril 2012.

Dans la commune de Gressier, Région des Palmes, après bien des attermolements (trois terrains différents ont été successivement envisagés), le choix a été fait par la municipalité et le ministère de l'Education Nationale de reconstruire l'école fondamentale sur le terrain de l'école détruite par le séisme. Pour cela, les locaux provisoires qui avaient été édifiés pour accueillir en urgence les élèves, ont été déplacés. Un protocole et un cadre de procédure pour la conception et la réalisation des ouvrages sont en négociation. Comme pour la Grande Anse, une consultation restreinte auprès de cabinets d'architecture est engagée. Le démarrage des travaux est également prévu pour le mois d'avril 2012.



Une classe de l'école provisoire de Gressier



Terrain de construction de la future école de Gressier

Il est légitime d'envisager que la réalisation de ces deux équipements devrait avoir un effet de levier et exercer un rôle d'accélérateur pour la construction des autres équipements prévus. Nous espérons toutefois que les inconnues relatives à la tenue des prochaines élections municipales et au processus électoral attendant à celles-ci ne provoqueront pas de retards. Parallèlement, il est à souhaiter que d'autres collectivités locales françaises nouent des partenariats en Haïti compte tenu de l'immensité des besoins des collectivités haïtiennes. Christian Dupuy, maire de Suresnes, président du groupe-pays Haïti est à la disposition des collectivités qui pourraient être intéressées.

## Le financement du programme d'aide à la reconstruction d'Haïti

5

### Demande d'un soutien financier à la Fondation de France

De nombreuses collectivités françaises ont répondu à l'appel à la solidarité Haïti lancé par la Fondation de France. CUF s'est rapproché de la Fondation de France afin qu'une partie de ces fonds puissent être mobilisés pour le programme d'aide à la reconstruction de la Région des Palmes et du développement du département de la Grande Anse. Cela s'est traduit par deux demandes de subvention - programme « Solidarité Haïti ». La Fondation de France a donné son accord et nous la remercions chaleureusement .

### Le budget prévisionnel

#### Construction d'établissements scolaires

2 écoles fondamentales	580 000 €
Construction du lycée des Abricots (7 classes)	250 000 €
Centre de formation agricole de Marfranc	150 000 €
Imprévus (5% coûts de construction et mobilier)	90 000 €
<b>Sous-total des constructions</b>	<b>1 070 000 €</b>
<b>Appui institutionnel à la Région des Palmes</b>	<b>140 720 €</b>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>557 230 €</b>
<b>Activités diverses <sup>1</sup></b>	<b>127 850 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 895 800 €</b>

<sup>1</sup> Nous entendons par activités diverses, les actions de formation du personnel municipal, des instituteurs en partenariat avec le ministère haïtien de l'éducation nationale, les coûts liés à l'information de la population et l'organisation de la concertation etc.

### Plan de financement

Subvention Fondation de France	980 000 €
Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) et la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (CACP)	104 800 €
Commune de Morne à l'Eau et les collectivités du Grand Ouest	28 000 €
Fédération canadienne des municipalités et association des communes Hollandaises	48 000 €
Cités Unies France (Fonds de Solidarité Haïti)	735 000 €
<b>Total</b>	<b>1 895 800 €</b>

#### CONTACT

Félicia Medina

tél: 01 53 41 81 92

fax : 01 53 41 81 41

f.medina@cites-unies-france.org

[www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)